

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SEINE-MARITIME

2026-09

Objet

Détermination du nombre
d'adjoints

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation

16/03/2026

Date d'affichage

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de NOINTOT**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six

Et le, vingt mars

À 18h45

Le Conseil Municipal de Nointot, régulièrement convoqué par **Madame Chantal COURCOT, maire sortante**, s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Manuel HERRERO, maire**.

Présents : M. HERRERO Manuel, Mme LEBLOND Géraldine, M. ROUSSELIN Dominique, Mme BASILLE Catherine, M. LEMAITRE Frédéric, Mme LORAY Anne-Aurore, M. SPADACINI Franck, Mme DELAUNAY Fabienne, M. LOISON Thibaud, Mme LEPILLIER Émeline, M. DUBOC Quentin, Mme HUBY Annick, M. COUCHAUX Mathieu, Mme LOPERA Y ORTIZ Marion, M. MARTINS ALVES Ludovic

Absents et excusés : -

Absents et excusés ayant donné pouvoir : -

Secrétaire :

2026/09 Détermination du nombre d'adjoints

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de NOINTOT étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

Article 1 : Décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire,

Article 2 : Autorise M. Manuel HERRERO à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➔ Vote : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
M. HERRERO

2026/09

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 076-217604685-20260320-DELIB2026_09-DE